

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaie : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESEA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006045

Rapport n°15 - Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le 28 mai 2021, Grand Besançon Métropole et l'Etat ont signé un protocole de préfiguration, préalable au Contrat de Relance et de Transition Ecologique, explicitant les objectifs du contrat ainsi qu'une première liste de projets que l'Etat soutiendrait dans le territoire au titre du volet relance du CRTE pour la période 2021-2022. Il est désormais proposé de signer formellement le CRTE de façon concomitante avec l'adoption du projet de territoire actualisé en précisant les orientations et les projets sur la période 2022-2023 et une liste indicative de projets sur la durée du mandat.

I. L'objet du Contrat de relance et de transition écologique

Une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, actualisée par la circulaire du 4 janvier 2022, propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte GBM en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre du CRTE, dans une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE portera sur le périmètre de Grand Besançon Métropole. Contrat « intégrateur », le CRTE garantit en outre une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs : Action Cœur de Ville / Opération de revitalisation du territoire, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Contrat de ville et Convention du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)...

Le CRTE constituera le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement...).

II. Le contenu du CRTE, modalités de mise en œuvre et gouvernance

Le 28 mai 2021, Grand Besançon Métropole et l'Etat ont signé un protocole de préfiguration, préalable au Contrat de Relance et de Transition Ecologique, explicitant les objectifs du contrat ainsi qu'une première liste de projets que l'Etat soutiendrait dans le territoire au titre du volet relance du CRTE pour la période 2021-2022.

Le Contrat de relance et de transition écologique reprend l'essentiel du protocole de préfiguration. Il est constitué :

- d'une partie rappelant les diagnostics posés, les enjeux identifiés et les orientations données dans le Projet du territoire « Action Grand Besançon », le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM et le Contrat de transition écologique (CTE) contractualisé entre GBM et l'Etat et explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du

- contrat par GBM et les communes, en cohérence avec la stratégie de GBM ;
- d'indicateurs de suivi en lien avec le développement durable disponibles.

L'Etat et GBM identifient dans le CRTE les projets d'investissement envisagés sur la période 2022-2026 à travers trois annexes :

- en annexe 1 : un plan d'action 2022-2023 actualisé regroupant les projets arrivés à maturité pour Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon ainsi que les projets communaux instruits par l'Etat ;
- en annexe 2 : un plan d'action 2024-2026 avec les projets en réflexion pour Grand Besançon Métropole et à la Ville de Besançon, donnés à titre indicatif qui feront l'objet d'une réflexion approfondie dans les mois qui viennent ;
- en annexe 3 : le recensement indicatif pluriannuel des projets communaux sur la période 2022-2026. Cette annexe ne constitue pas une priorisation des projets sur le territoire de GBM.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Concernant la gouvernance du CRTE, un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de GBM et auquel sont associés Catherine Barthelet et Lorine Gagliolo, en tant que Vice-présidentes de GBM. Cette instance associe autant que de besoin, les partenaires du CRTE.

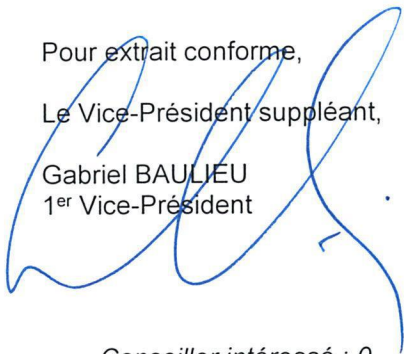
Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Placé sous l'autorité du DGS, ces comités techniques associent la direction Stratégie et territoire, la direction des Finances et le service de l'Environnement et les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le CRTE donnera lieu ainsi à une revoyure annuelle entre ses signataires. Les évolutions concernant ses annexes financières et les projets mentionnés seront décidées par le comité de pilotage.

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du contenu du CRTE annexé au rapport ;**
- **se prononce favorablement sur le contenu du CRTE, annexé au rapport.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 98

Contre : 10

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

La rédaction finale du projet de CRTE est susceptible d'évoluer dans le cadre des échanges avec les communes d'une part et les services de l'Etat d'autre part.

ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par Monsieur Jean François Colombet, Préfet de département du Doubs

ET :

LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANÇON METROPOLE,

représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM)

CONVIENNENT d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui formalise un partenariat de long terme entre l'Etat et Grand Besançon Métropole et qui s'appliquera sur la période 2022-2026. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du protocole de préfiguration signé le 28 mai 2021 entre l'Etat et Grand Besançon Métropole qui permettait de déployer immédiatement un premier programme de relance portant sur les exercices 2021-2022.

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, relatif notamment aux Contrats de plan Etat-Région (CPER) renouvelés, une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE s'inscrit dans un contexte général particulièrement marqué par la crise de la COVID-19. Il conduit à la réaffirmation de la volonté des partenaires de maintenir un effort d'investissement dynamique.

Ce CRTE identifie des orientations du territoire à l'horizon 2030 et deux plans d'actions. L'un pour la période 2022-2023 relatifs aux projets matures et l'autre en 2024-2026 pour les projets en réflexions.

❑ Les objectifs du Contrat de relance et de transition écologique

Conclu pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour soutenir leur projet de territoire.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte Grand Besançon Métropole en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre du CRTE, dans une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE traduit en plan d'actions les orientations politiques définies dans les documents stratégiques propres à ces différents domaines ; de la même manière, le CRTE intègre les éléments de diagnostic et les objectifs résultant des documents de planification et de programmation, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de Mobilité (PDM).

Par ailleurs, la trajectoire des politiques publiques de GBM prendra progressivement en compte les objectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », cadre de la planification régionale approuvé en 2020.

Le CRTE se fonde sur les diagnostics, les enjeux et orientations du Projet du territoire « Action Grand Besançon » et intègre l'évolution donnée à ce document à l'occasion de son actualisation. Il s'appuie par ailleurs sur le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM qui sera approuvé définitivement fin 2022 et sur le Contrat de transition écologique (CTE) déjà contractualisé avec l'Etat. Ce CTE a vocation à être fondu à terme dans le futur CRTE, sous réserve le cas échéant d'ajustements et de mises à jour à apporter à son plan d'actions.

Adopté le 29 juin 2018, Action Grand Besançon a largement consulté les élus, les acteurs du territoire et les citoyens ainsi que les partenaires institutionnels. Ces consultations ont été relancées dans le courant de l'année 2021 dans le cadre de l'actualisation du Projet de territoire lié au nouveau mandat (consultation des acteurs et des citoyens) et de la concertation du PCAET notamment dans le cadre du Club Climat mais également pour l'ensemble des autres schémas en cours d'actualisation : PDM, PLH, SCOT, PLUi.

Contrat « intégrateur », le CRTE garantit une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs : Action Cœur de Ville / Opération de

revitalisation du territoire, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Contrat de ville et Convention du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)...

Le CRTE constitue le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action Logement...).

Les signataires conviennent de poursuivre, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours, la poursuite des programmes déjà engagés et leurs gouvernances respectives ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin, notamment, d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

❑ La méthode de travail pour la préparation du CRTE et sa mise en œuvre

• l'élaboration du CRTE

Le Contrat de relance et de transition écologique est constitué :

- d'une partie rappelant les diagnostics posés, les enjeux identifiés et les orientations données dans le Projet du territoire « Action Grand Besançon », le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM et le Contrat de transition écologique (CTE) contractualisé entre GBM et l'Etat et explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du contrat par GBM et ceux qui sont en cohérence avec la stratégie de GBM ;
- d'indicateurs de suivi en lien avec le développement durable disponibles en annexe 4.

L'Etat et GBM identifient dans le CRTE des projets d'investissement sur la période 2022-2026 portés par la Communauté urbaine et la Ville de Besançon. L'annexe 3 regroupe les projets communaux identifiés à ce jour par les communes. Elle ne constitue pas une priorisation des projets sur le territoire de GBM. Le CRTE sera actualisé en fonction de l'évolution des projets.

Les partenaires, publics et privés, amenés à prendre une part active aux projets engagés sur le territoire ne sont pas formellement associés à ce stade à la gouvernance du CRTE. Le choix est fait de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les comités de pilotage existants dans d'autres dispositifs, afin d'éviter une multiplication d'instances de pilotage. Cette option n'exclut cependant pas la possibilité d'un élargissement à une gouvernance partenariale, décidée par le COPIL, en fonction des actions, programmes ou appels à projets le rendant souhaitable.

La concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens repose sur les consultations menées pour l'actualisation de documents cadres, en particulier le Projet de territoire et le PCAET, mais également pour les autres schémas en cours d'actualisation (PDM, PLH, SCoT, PLUi).

Le Contrat est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engage, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il mobilisera, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les

dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de l'intercommunalité et des communes composant celle-ci.

Le CRTE veillera à la bonne articulation avec les CPER et les contrats territoriaux proposés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

- **La gouvernance**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de GBM. Cette instance associe autant que de besoin, les partenaires du CRTE. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage validera le contenu du CRTE, évaluera l'avancement du contrat et son exécution. Il proposera l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Outil souple et évolutif, le CRTE pourra être amendé pendant toute la durée du mandat, notamment afin d'intégrer l'actualisation du Projet de territoire, des autres schémas ou documents de référence ainsi que des politiques publiques de GBM.

Le CRTE donnera lieu ainsi à une revoyure annuelle entre ses signataires. Les évolutions concernant ses annexes financières et les projets mentionnés, seront décidées par le comité de pilotage.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, donnera lieu à un suivi du pilotage du Contrat.

Les engagements pour la relance seront intégrés au CRTE.

□ Les atouts de Grand Besançon Métropole mobilisés pour le plan de relance

Grand Besançon Métropole dispose d'atouts majeurs pour contribuer à la relance et aux transitions au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à la dynamique urbaine, économique et universitaire régionale. Il sert sa vitalité et son attractivité :

Un atout démographique : deuxième agglomération par sa population, avec 200 000 habitants, Grand Besançon Métropole participe à la dynamique démographique, jouissant d'une progression positive de 0,3 % par an, avec plus de 10 000 personnes y arrivant chaque année. Il est intégré comme une polarité structurante au sein du nouveau SRADDET de la Région.

Un atout économique : Grand Besançon Métropole contribue au développement et la création de richesses grâce à un bassin économique d'excellence, avec des industries de pointe (luxe, aéronautique, médical, monétique, etc...) fédérées au sein du pôle de compétitivité des microtechniques, illustration d'une évolution technologique à partir de l'horlogerie. Plusieurs de ces entreprises sont leaders mondiaux dans leur spécialité. Grand Besançon Métropole y est particulièrement attentif, et par ailleurs acteur du développement économique de cet écosystème. La récente ouverture de Bio-Innovation témoigne du renforcement de son positionnement sur les médicaments du futur.

Un atout universitaire : Avec 30 000 étudiants, Grand Besançon Métropole est l'un des trois pôles universitaires de la Région. Si la dominante réside dans les sciences de l'ingénieur, l'offre bisontine est répartie entre 3 campus, dont les vocations complémentaires interagissent pour former une Université pluridisciplinaire. Plusieurs écoles d'ingénieurs contribuent ainsi à la notoriété régionale avec l'ENSM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), l'ISBA et encore l'ENIL.

Par ailleurs, l'Université de Franche-Comté est labellisée « HR » (Excellence in Research) avec 27 équipes de recherche et 5 laboratoires CNRS de renommée internationale. Le Centre de Linguistique Appliquée et ses 2500 étudiants étrangers participent pleinement à la reconnaissance mondiale de ce territoire d'exception. Grand Besançon Métropole accueille, en outre, les sièges régionaux de l'enseignement supérieur et de l'éducation tels que la COMUE UBFC, le siège régional du CROUS, ainsi que le Rectorat de la Région académique. Grand Besançon Métropole soutient fortement la dynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui concourt au développement du territoire et de la Région entière. C'est en effet l'un des trois pôles majeurs, structurant l'organisation universitaire régionale.

Un atout dans le domaine de l'environnement : Grand Besançon Métropole jouit d'un patrimoine naturel remarquable et préservé aux portes du massif du Jura, qui se décline sur une mosaïque de milieux de la capitale bisontine verte et urbaine, jusqu'aux collines, plateau et vallées environnantes. L'engagement historique de la ville centre en faveur de l'environnement lui a valu le titre de capitale française de la biodiversité. Le territoire s'est ainsi résolument engagé en faveur de la transition énergétique avec le label Cit'ergie pour Grand Besançon Métropole, et l'European Energy Award Gold pour Besançon.

Un atout patrimonial et culturel : Besançon bénéficie du classement mondial de l'UNESCO au titre du réseau Vauban, dont la ville a été l'instigatrice et le chef de file. La ville possède sur son sol près de 200 monuments inscrits ou classés monuments historiques. C'est même le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France. Elle jouit de la présence de plusieurs musées d'exception, dont 5 Musées de France, avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ainsi que le Musée du Temps. Les Deux Scènes (nationales), le Centre Dramatique National, l'Orchestre Victor Hugo, comme de nombreuses troupes et manifestations théâtrales et musicales, offrent un spectre riche et éclectique dans le spectacle vivant.

Un pôle majeur au sein d'un arc métropolitain : Besançon, tant par ses fonctions administratives, siège notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté, culturelles et universitaires qu'économiques, joue un rôle spécifique au sein de l'arc urbain, reliant le Creusot-Montceau, Dijon, et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. C'est aussi le cœur du pôle métropolitain Centre Franche-Comté regroupant plus de 360 000 habitants, bénéficiant d'une proximité avec la Suisse et l'Allemagne voisines, facilitant ainsi de nombreuses coopérations et échanges dans les domaines économiques, universitaires et culturels. La récente inscription des savoir-faire de mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité confirme ce positionnement.

❑ **Quatre orientations à l'horizon 2030**

Afin de renforcer ses dynamiques territoriales et prendre en compte les évolutions sociales, économiques, numériques et environnementales, Grand Besançon Métropole a défini dans son Projet de territoire et dans son plan Climat, des orientations majeures pour guider son action à l'horizon 2030.

Dans ce contexte de crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, où les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes, l'enjeu est de faire bloc pour construire l'avenir de Grand Besançon Métropole sur les bases du projet de territoire et de ses 4 grandes orientations : la cohésion, les alliances, l'effervescence et les transitions au service de l'attractivité du territoire.

Ces orientations s'appuient sur des enjeux liés au vieillissement démographique et à la fragilité de son solde migratoire, à ses vulnérabilités liées au réchauffement climatique, à la nécessité de diversifier ses dynamiques territoriales et à l'enjeu de cohésion liée à l'élargissement de son territoire à 15 communes suite aux dispositifs promus par la loi Notre.

Pour traiter ses enjeux, il a adopté Action Grand Besançon, son Projet de territoire le 29 juin 2018, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), délibéré le 16 décembre 2019 et le Contrat de transition écologique, signé le 17 décembre 2019. Ces documents dressent une feuille de route d'ici à 2030 à travers les quatre orientations du projet de territoire complété par les orientations et les plans d'actions du PCAET et du CTE, dont l'enjeu central est la dynamisation de son attractivité tout en prenant en compte la nécessité des transitions. La délibération relative à l'actualisation du projet de territoire est envisagée pour le conseil communautaire du 31 mars 2022.

ALLIANCES

Ainsi, face aux enjeux de rayonnement et d'attractivité, GBM a souhaité dynamiser ses Alliances : parce que l'avenir appartient à ceux qui sauront faire réseau, en construisant des coopérations multiples, ouvertes sur le monde, afin de contribuer à l'attractivité de la Région Bourgogne Franche-Comté. Les objectifs stratégiques privilégient ainsi les coopérations à l'échelle du bassin de vie, l'accompagnement de nos acteurs à l'international et le rayonnement de GBM en Région.

Dans le cadre de cette orientation, le plan d'action du CRTE privilégie pour la période 2022-2023 la poursuite d'investissements massifs en matière d'espaces publics et d'équipements servant l'amélioration du cadre de travail de l'enseignement supérieur et la recherche, le développement des projets en lien avec l'agriculture et le projet alimentaire territorial à l'échelle du bassin de vie. Les projets pour 2024-2026 mettent l'accent sur les équipements d'attractivité, la grande accessibilité et le confortement des coopérations franco-suisse.

COHESION

Face aux enjeux de solidarité communautaire, GBM a souhaité renforcer sa Cohésion, parce que son projet n'est pas celui d'une ville, mais celui d'un territoire de 68 communes. Les objectifs stratégiques valorisent notre patrimoine comme levier de développement, un espace à taille humaine à affirmer au sein de l'armature territoriale et la citoyenneté au service des solidarités et de la cohésion sociale.

Sur la période 2022-2023, GBM souhaite se mobiliser fortement sur des projets centrés sur les quartiers prioritaires dégradés, sur la redynamisation de son centre-ville à travers des actions de renouvellement urbain en lien avec les contractualisations précédentes : Action Cœur de Ville, le Contrat de Ville et le NPNRU. En 2024-2026, ces orientations seront enrichies de nouveaux projets arrivées à maturité sur ces mêmes thématiques.

TRANSITIONS

Face aux enjeux liés au changement climatique, GBM a souhaité anticiper les Transitions : parce qu'elles sont nécessaires pour innover, répondre aux défis planétaires écologiques, énergétiques, numériques et sociétaux et prendre place dans une nouvelle économie porteuse d'espoirs et d'humanité. Les objectifs intègrent l'impulsion d'un développement vertueux, l'exemplarité de Grand Besançon Métropole, et l'accompagnement des citoyens dans leurs pratiques individuelles.

Ces orientations sont approfondies par le Plan Climat de GBM qui traduit l'engagement de Grand Besançon Métropole en faveur de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables et du maintien d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire. Au-delà de ce document réglementaire, la collectivité réaffirme son ambition de devenir un territoire résilient et à énergie positive en 2050. Son programme d'actions est engagé sur la période de 2020-2026. Il repose sur 7 ambitions traduites dans un plan d'action.

Ce plan Climat est complété par le Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui a vocation à intégrer le CRTE et qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet global co-construit pouvant concerner l'ensemble des politiques sectorielles et décliné en actions concrètes à moyens termes. Ses orientations-axes visent à créer les conditions pour le développement d'économies locales, baisser les consommations et développer les énergies renouvelables, développer l'adaptation du territoire aux changements climatique et énergétique et animer le territoire pour répondre aux enjeux de transition et résilience,

Pour la période 2022-2023, les actions du CRTE développent un large programme de rénovation énergétique des équipements au service des habitants, des projets de lutte contre la pollution lumineuse, la mobilité multimodale décarbonnée à travers les itinéraires cyclables et les investissements liés au tramway ainsi que la transition numérique. Des projets en lien avec la désimperméabilisation des espaces publics et protection de la ressource eau seront également mises en œuvre. En 2024-2026, de nouveaux projets et actions seront proposés.

EFFERVESCENCE

Face aux enjeux d'innovation pour préparer son avenir, GBM a souhaité susciter l'effervescence : en réaffirmant son soutien aux dynamiques économiques du territoire, en stimulant, l'innovation, la création et l'évolution des modes vies, et en dynamisant ses nombreux atouts notamment le projet Grandes Heures Nature et l'écotourisme. En 2022-2023, des projets structurants seront proposés en matière d'équipements de loisirs, de tourisme et de sports. En 2024-2026, des projets sur ces thèmes seront poursuivis et des projets d'équipements culturels et de développement économique sont actuellement en train d'être étudiés.

Les plans d'action au service des orientations du territoire et de la relance

Pour traduire les orientations du projet de territoire, plusieurs annexes financières sont proposées :

- en annexe 1 : un plan d'action 2022-2023 actualisé regroupant une quarantaine de projets arrivés à maturité pour Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon ainsi que les projets communaux instruits par l'Etat ;
- en annexe 2 : un plan d'action 2024-2026 avec les projets en réflexion pour Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, donnés à titre indicatif qui feront l'objet d'une réflexion approfondie dans les mois qui viennent ;
- en annexe 3 : le recensement indicatif pluriannuel des projets communaux sur la période 2022-2026.

Fait à Besançon, le...

Le Préfet
du département du Doubs

Jean-François COLOMBET

La Présidente de
Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT

Annexe 1 : Plan d'actions 2022-2023 (actualisation du plan de relance 2021-2022)

Liste des projets par thématique	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimatif HT	Financements attendus	
			Etat	Région
ALLIANCES				
Enseignement supérieur				
Requalification du Campus Sport – AREA Sports : tranche additionnelle – label E+C- pour la Maison du Sport	GBM	0,1 M€		X
Renforcement de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) en vue du développement de la filière santé : tranche additionnelle – innovations pédagogiques, amphithéâtre modulaire	GBM	0,54 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle – niveau de performance BBC sur Droit central	GBM	1,48 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle – réhabilitation énergétique de l'amphithéâtre Gaudot	GBM	1 M€		X
Aménagement du Jardin des Sciences – tranche additionnelle	Ville de Besançon	0,65 M€		X
Aménagements urbains du secteur Campus-Bouloie – réhabilitation des espaces publics – tranche additionnelle – liaisons internes (création voies piétonnes et vélo) et secteurs Terrasses, Vallon	GBM	4,43 M€		X
Création d'un centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM) – tranche supplémentaire	UFC	1,2 M€ TTC		X
Aménagement du Jardin des Sciences – tranche additionnelle 2	Ville de Besançon	1.1 M€		
Projet alimentaire territorial et agriculture				
Projet alimentaire territorial - étude	GBM	50 k€	X	
Abattoir à Besançon	Société bisontine d'abattage	1 M€	X	
Rénovation de la Ferme des Torcols	Ville de Besançon	0,2 M€	X	
Quartiers fertiles (appel à projets CDC) – Etude et ingénierie	GBM	2, M€	X	
COHESION				
Cœur de Ville				

Site Saint-Jacques – études de maîtrise d’œuvre des espaces publics	GBM et VB	0.9 M€	X	
Site Saint-Jacques – déconstruction des bâtiments Saint-Paul et Claude Bernard	VB	0.4 M€	X	X
Opération d’Amélioration de l’Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) : première opération au 8 rue Bersot de recyclage d’habitat dégradé	Ville de Besançon	1,4 M€	X	
Requalification de l’îlot République (Pont de la République, rues République et Gambetta) – 1 ^{ère} phase	GBM	2,4 M€	X	X
Aménagement d’un tiers-lieu jeunesse au 27 rue de la République	VB	0.2 M€	X	X
Réfection de la salle Battant	Ville de Besançon	0,37 M€	X	X
Habitat et quartiers prioritaires dégradés				
Aménagements urbains et requalification des espaces publics des secteurs Cassin, Epoisses, Ile de France au titre du nouveau programme de rénovation urbaine	GBM / Ville de Besançon	3 M€	X	X
Premiers travaux d’aménagement du quartier de la Grette en vue de sa requalification (cheminements piétons, opérations de verdissement)	Ville de Besançon	0,7 M€	X	X
Démolition du parking du Languedoc	VB	0.2 M€	X	
Travaux de rénovation des locaux CEMEA (2 avenue du parc) et PS25 (6, Place de l’Europe) dont Arcades	VB	1.2 M€	X	
Rénovation des écoles et restaurants scolaires – Algécos / travaux dans quartiers QPV	VB	0.4 M€	X	
Ecoles : évolution des équipements et infrastructures en conformité avec le socle numérique préconisé par le Ministère de l’Education	VB	0.2 M€	X	
Matériel informatique des maisons de quartier – accompagnement à la scolarité	VB	0.02 M€	X	
Autres solidarités				
Maison des Femmes	Ville de Besançon	en cours d’estimation	X	X
Développement des jardins partagés / familiaux	Ville de Besançon	0,2 M€ / an	X	
Développement des jardins partagés / familiaux	Chemaudin-et-Vaux et diverses structures	40 k€	X	
Réalisation de terrains familiaux	GBM	0,1 M€ / terrain	X	
TRANSITION				
Rénovation énergétique des bâtiments publics				
Rénovation énergétique des gymnases de la Ville	Ville de Besançon	4,2 M€	X	X

Plan de rénovation des écoles et crèches – 1 ^{ère} tranche 2021-2022	Ville de Besançon	2,5 M€	X	X
Rénovation énergétique et aménagement de l'ancien bâtiment VNF pour l'accueil des archives municipales et communautaires	Ville de Besançon	1,5 M€	X	X
Programme 2021 de réhabilitation et modernisation des restaurants scolaires (GS Helvétie et Chaprais, primaire Sapins (quartier prioritaire), élémentaire Rivotte)	Ville de Besançon	1 M€	X	X
Réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements, une micro crèche et une salle associative	Chemaudin et Vaux	0,77 M€	X	
Réhabilitation des bâtiments du centre-bourg (ancienne école et ferme attenante)	Pugey	3,07 M€	X	
Démolition et reconstruction de la Maison communale	Ecole-Valentin	0,74 M€	X	
Environnement				
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - tranche 2020	GBM	0,8 M€	X	
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - Tranche 2021	GBM	1,3 M€	X	
Poursuite du programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY (Ville et autres communes) - Tranche 2022	GBM	1 M€	X	
Plan de lutte contre les îlots de chaleur sur les espaces publics et les espaces extérieurs des bâtiments publics (dont désimperméabilisation) - 1 ^{ère} tranche 2021-2022 – Agence de l'Eau	Ville de Besançon	1,7 M€	X	X
Désimperméabilisation de voirie : réhabilitations de la place De Lattre de Tassigny, place de la Bascule, abords du quartier Vauban (rues Bougney et Querret)	GBM	3.6 M€	X	X
Actions de préservation des collines, de la forêt et de la biodiversité	Ville de Besançon / GBM / communes	0,3 M€ / an	X	X
Reconstitution des forêts / patrimoine arboré	Ville de Besançon	A déterminer	X	
Confortement de la digue classée d'Osselle	VNF	0,8 M€	X	
Restauration de la digue à Roche lez Beaurpré	VNF	0,8 M€	X	
Confortement de la digue de Deluz	VNF	1 M€	X	
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de Chaudfontaine (Agence de l'Eau)	GBM	0,389 M€	X	
Réhabilitation station d'épuration Saône (Agence de l'Eau)	GBM	0,607 M€	X	
Modernisation de l'unité de production d'eau potable de la Malate + travaux connexes (Agence de l'Eau)	GBM	3,5 M€ (estimation)	X	
Mobilité multimodale				

Itinéraires cyclables - Dossiers 2020/2021 => encorbellement Pont de Velotte, Chatillon à Ecole-Valentin, rue Midol, secteur Franois, Besançon Thise, Planoise (Micropolis-collège Voltaire), Avanne-Aveney au quartier Velotte	GBM	2 M€	X	X
Tramway : achat de nouvelles rames et adaptation du centre de maintenance	GBM	11,5 M€	X	
Développement de nouveaux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole	GBM	2 M€ / an	X	X
Numérique				
Développement de l'Open Paiement dans les transports	GBM	1,3 M€	X	X
Inclusion numérique - Smart City	GBM	A déterminer	X	X
Mise en place de solutions numériques dans les services publics (musées, écoles, bibliothèques,...)	Ville de Besançon	0,1 M€ / an	X	X
EFFERVERSCENCE				
Culture et patrimoine				
Restauration du patrimoine Unesco (Bastion de l'Archevêque et tour Notre-Dame)	Ville de Besançon	1,36 M€	X	X
Tourisme, sports et santé				
Aménagement du plan d'eau structurant d'Osselle - 2ème phase	GBM	3,2 M€	X	X
Réhabilitation du bâtiment de la Rhodia avec installation des locaux SNB et Outdoor	Ville de Besançon / GBM	3 M€	X	X
Déconstruction et reconstruction de la passerelle de la Rhodia (Jean Abisse)	Ville de Besançon / GBM	3,9 M€		X
Complexe sportif sur le site Diderot à Planoise (nouveau gymnase multisports + rénovation gymnase existant)	VB	7.5 M€	X	X
Autre – sécurité				
Sécurisation intrusion PPMS du groupe scolaire et périscolaire ; système d'alerte – 2 alarmes programmables	Chalezeule	13 k€	X	
Rénovation des ouvrages d'art (ponts de Beure et Nancray)	GBM	0.2 M€	X	
Mise en sécurité du tunnel sous la Citadelle	GBM	0.7 M€	X	

Annexe 2 : Plan d'actions 2024-2026 à titre indicatif Grand Besançon Métropole et Ville de Besançon

	Maîtrise d'ouvrage	Montant es- timatif HT	période de réa- lisation
ALLIANCES			
Attractivité			
Site congrès Micropolis	Ville de Be- sançon / GBM	A déterminer	
Réhabilitation du Hangar aux manœuvres (Citadelle)	Ville de Be- sançon	1,7 M€	A déterminer
Continuum mobilité			
Rénovation du Museum et du parc zoologique de la Citadelle	Ville de Be- sançon	A déterminer	
Création de la Halte Ferroviaire Ouest et d'un pôle d'échanges multimodal	GBM	20 M€	A déterminer
Développement des nœuds de mobilité (Saint-Vit et autres)	GBM	A déterminer	
Coopérations			
Plan de sauvegarde UNESCO des savoir-faire horlo- gers	GBM	A déterminer	2023-2026
COHESION			
Cœur de ville			
Reconversion du site de l'ancien Hôpital Saint- Jacques - aménagement des cheminements, de la cour d'honneur et des jardins	Ville de Be- sançon	5 M€	2022-2024
Aménagement de l'îlot Saint-Jacques / Arsenal	GBM	2,4 M€	2023-2025
Réhabilitation de la Place de la Bascule	GBM	1,2 M€	2022-2024
Réfection de la salle Battant	Ville de Be- sançon	0,37 M€	2022-2023
Requalification de l'îlot Bacchus	GBM	0,7 M€	2024
Requalification de l'îlot République	GBM	4,9 M€	2022-2025

Poursuite de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH RU)	Ville de Be-sançon	0,8 M€ / an	2022 à 2025
Aménagement de la place Victor Hugo	GBM	0,8 M€	A déterminer
Habitat et quartiers prioritaires et dégradés			
Poursuite des aménagements urbains et requalification des espaces publics du quartier Planoise - NPRU	Ville de Be-sançon / GBM	20 M€	2022-2027
Maison des services à Palente-Orchamps	Ville de Be-sançon	A déterminer	
Requalification des quartiers Palente-Orchamps, Tilleroyes et Saint-Claude	Ville de Be-sançon / GBM / autres	A déterminer	
Nouveau projet urbain Grette-Brulard-Polygone	Ville de Be-sançon / GBM / autres	A déterminer	
Autres solidarités			
Maison des Femmes	Ville de Be-sançon	A déterminer	
Poursuite des travaux de mise en accessibilité handicapés	Ville de Be-sançon	1,5 M€ / an	2022-2025
Développement des jardins partagés / familiaux	Ville de Be-sançon	0,2 M€ / an	2022-2027
Développement des terrains familiaux	GBM	0,1 M€ / terrain	2022-2027
Aire de très grand passage des Gens du Voyage	GBM	2,1 M€	2023-2025
TRANSITION			
Energie			
Rénovation énergétique du bâtiment La City	GBM	9,8 M€	2023-2025
Poursuite du programme de rénovation des écoles et crèches : réhabilitations lourdes, rénovations énergétiques et modernisation des restaurants	Ville de Be-sançon	45 M€	2022-2027
Rénovation énergétique et aménagement de l'ancien bâtiment VNF pour l'accueil des archives municipales et communautaires	Ville de Be-sançon	1,7 M€	2023-2024
Rénovation énergétique de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)	A déterminer	2,7 M€	A déterminer
Travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville et des autres communes (SMART CITY et SMART COUNTRY)	GBM	1 M€ / an	2022-2027

Autres rénovations thermiques : Palente, Montbouscons	GBM	A déterminer	
Environnement			
Maison de l'Environnement	A déterminer		
Poursuite du plan de lutte contre les ilots de chaleur sur les espaces publics et les espaces extérieurs des bâtiments publics	Ville de Besançon	0,8 M€ / an	2022-2027
Actions de préservation des collines, de la forêt et de la biodiversité	Ville de Besançon / GBM / communes	0,2 M€ / an	2022-2027
Création équipements eaux pluviales	A déterminer		
Ferme urbaine "quartier fertile" Planoise - aménagements	GBM	A déterminer	
Développement énergies renouvelables (dont SEM ENR)	Ville / GBM	A déterminer	
Mobilité multimodale			
Développement de nouveaux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole	GBM	1,7 M€ /an	2022-2027
Développement du co-voiturage et des parkings relais	GBM	A déterminer	
Réseaux express cyclables - organisation de la continuité cyclable	GBM	A déterminer	
Numérique			
Coopérative du numérique à Planoise	Aktya / GBM	8,7 M€	A déterminer
Mise en place de solutions numériques dans les services publics (musées, écoles, bibliothèques,...)	Ville de Besançon	0,1 M€ / an	2023-2027
Inclusion numérique - Smart City	GBM	A déterminer	
Requalification des friches			
Réhabilitation des niveaux supérieurs du bâtiment de la Rhodia	Ville de Besançon	2,3 M€	2022-2024
Grande halle aux Prés de Vaux	Ville de Besançon	A déterminer	
Réhabilitation autres friches urbaines (Îlot Pompiers-Oudet, Chalezeule...)	A déterminer		
EFFERVESCEANCE			

Développement économique, économie sociale et solidaire			
ZAC des Portes de Vesoul - requalification et travaux d'accompagnement	GBM	2,8 M€	2023-2024
TEMIS Développement Durable	GBM	A déterminer	
Développement de tiers lieux / télétravail	GBM	A déterminer	
Requalification d'espaces industriels dégradés et de zones d'activités économiques	GBM	A déterminer	
Foncière locaux commerciaux	A déterminer		
Accompagnement et développement des commerces en Centre-Ville	Ville de Be-sançon	A déterminer	
Culture et patrimoine			
Construction de la Grande Bibliothèque - partie Bi-bliothèque d'agglomération Financement complémentaire	GBM	34,9 M€	2022-2025
Restauration de l'église Saint-Pierre	Ville de Be-sançon	5,83 M€	2023-2027
Rénovation de la Maison Colette	Ville de Be-sançon	1 M€	A déterminer
Rénovation du Kursaal	Ville de Be-sançon	A déterminer	
Tourisme, sports et santé			
Aménagement du plan d'eau structurant d'Osselle - (finalisation 2ème phase)	GBM	3,2 M€	2022-2025
Déconstruction et reconstruction de la passerelle Jean Abisse	GBM	3 M€	2022-2024
Mise en œuvre d'une zone de loisirs sur le site des Prés de Vaux	Ville de Be-sançon	à déterminer	
Création d'un nouveau gymnase à Planoise (quartier prioritaire)	Ville de Be-sançon	5,4 M€	2022-2025
Réhabilitation du gymnase Diderot à Planoise (quar-tier prioritaire)	Ville de Be-sançon	2,1 M€	2022-2025
Centre de Santé	Ville de Be-sançon	A déterminer	

Annexe 4 : Indicateurs de suivi du CRTE

Il est proposé ci-dessous, une liste d'indicateurs dont les valeurs peuvent être fournies par les services de Grand Besançon Métropole :

libellé_indicateur	unité
Emissions de GES annuelles du territoire	TeqCO2 / an
Emissions de GES annuelles par habitant	TeqCO2 / an / hab
Consommation énergétique finale annuelle du territoire	GWh / an
Consommation énergétique finale annuelle par habitant	MWh / an / habitant
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique	MWh / an
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire	MWh / an
SAU totale du territoire	ha
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	%
Linéaire d'aménagements cyclables	km
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	%
Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant	kg/hab/an
Emissions annuelles de SO2 du territoire	t / an
Emissions annuelles de COVNM du territoire	t / an
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire	t / an
Emissions annuelles de PM10 du territoire	t / an
Emissions annuelles de NH3 du territoire	t / an
Artificialisation des espaces NAF	ha

Annexe 3 du CRTE - Recensement indicatif pluriannuel des projets communaux

								FINANCEMENTS ATTENDUS	
	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimatif HT	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
			2022	2023	2024	2025	2026		
Amagney									
Toiture, chauffage, accessibilité, électricité de l'église	commune	2000000 euros, à définir plus précisément	deuxième semestre					*	*
Agencement bibliothèque	commune	à définir	premier semestre					*	*
Skate park	commune	à définir	courant année					*	*
Audeux									
Rénovation du batiment de la cure (huisseries)	Commune	120 000	120 000					30,00%	
Rénovation diverses écoles (préau, sanitaires, extérieurs)	Commune	50 000	50 000 €					30,00%	
Aménagement de la Grande Rue CD 67	GBM	200 000 €		70 000 €	70 000 €	100 000 €		0 %	0,00%
Rénovation du batiment de la cure (Chauffage)	Commune			30 000 €				30,00%	
Rénovation de la toiture de l'église						130 000 €		à définir	à définir
Avanne-Aveney									
Maison communale rue St Vincent		23 827 €	x					7 150 €	
Salles de musique		12 617 €	x					3 790 €	
Logements communaux		268 080 €	x	x				80 430 €	80 430 €
Relais Petite Enfance		34 020 €	x						10 720 €
Micro Crèche		505 353 €	x	x				151 610 €	151 610 €
Espace polyvalent		4 123 629 €					x	1 237 090 €	180 000 €

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
							x		
Gymnase		4 028 225 €						1 208 470 €	180 000 €
Beure									
Pas de projet									
Bonnay									
Construction mairie	Commune	200 000 €		X					
Boussières									
Désimperméabilisation des cours d'école	Commune de Boussières	180 000 €	180 000 €					18 000 €	18 000 €
Busy									
Pas de projet									
Byans sur Doubs									
Réhabilitation et réaménagement de la mairie	Commune	350 000 €	1er octobre 22					50 000 €	100 000 €
Chalèze									
Création parking proximité Euro vélo 6	COMMUNE	20 000 €	X					6 000 €	
Réfection rue des Gravelles avec enfouissement des réseaux secs	GBM	269 000 €	X					0 €	
Remplacement aire de jeux	COMMUNE	20 000 €	X					6 000 €	
Réhabilitation petit patrimoine	COMMUNE	80 000 €		X				24 000 €	
Réhabilitation ancienne école: création de logements	COMMUNE	700 000 €		X				180 000 €	
Réfection rue du Mont	GBM	300 000 €		X				0 €	
Réfection rue de Fouchère	GBM	300 000 €			X			0 €	
Création espace multigénérationnel	COMMUNE	300 000 €				X	X	90 000 €	
Chalezeule									
Pose de Panneaux Photovoltaïque	Commune	105 013 €	X					X	X
Accessibilité MAIRIE	Commune	275 927 €	X					X	X

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Réseau de Chaleur	Commune	323 599 €		X				X	X
Rénovation énergétique Ecole - Ancien Bâtiment	Commune	420 000 €		X				X	X
Alarmes Ecole	Commune	16 000 €		X				X	X
Création de Jardns Familiaux	Commune	94 091 €		X				X	X
Habitat partagé - Personnes Agées	Commune	Non Evalué					X	X	X
Champagney									
Rénovation batiment communal	Soliha		x					49 000 €	?
Champoux									
Pas de projet									
Champvans-les-moulins									
Réfection Rue Nouvelle	GBM	Etude en cours		x					
Réfection batiment communaux	GBM	Etude en cours		A Définir					
Chatillon-le-duc									
Réhabilitation du centre Bellevue (amélioration énergétique)		3 M€					X	X	X
Réhabilitation de la poudrière		250.000 €					X	X	
Réhabilitation du groupe scolaire		3,5 M€	X						
Chaucenne									
Rénovation du Bâtiment du Centre de Vie		867 398 €	x					250 000 €	129 047 €
Rénovation appartement communaux					x				
Chemaudin et Vaux									
Réfection monument aux morts	Commune	90 000 €		x				x	x
Audit énergétique cellules commerciales	Commune			x				x	x
Réhabilitation de l'ancienne école de Vaux en 2 logements	Commune	330 000 €		x				x	x
Réhabilitation des locaux micro crèche 1	Commune				x			x	x

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
							X		
Rénovation énergétique de la Mairie									
Deluz									
Projet 1 : Réhabilitation et rénovation énergétique de 2 logements communaux et d'une salle d'activité et de convivialité	commune	800 000 €		courant 2023					
Projet 2 : Création d'un équipement touristique d'hébergement entre le canal Rhin-Rhône et l'eurovéloroute n°6 sur le site des anciennes Papeteries	commune	600 000 €				courant 2025			
Projet 3 : Rénovation énergétique du bâtiment de la salle polyvalente	commune	500 000 €			courant 2024				
Devecey									
MAISON FRANCE SERVICES	MAIRIE	A définir	X					X	X
TOIT DE LA SALLE DES FETES/REPLACEMENT CHAUDIERE	MAIRIE	A définir	X						
REHABILITATION DE L'ECOLE	MAIRIE	A définir	X	X	X	X		X	X
ETUDE VOIRIE POUR AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE (enterrement des lignes, voies cyclables, etc ...)	MAIRIE	A définir	X	X	X	X	X	X	X
ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	MAIRIE	A définir	X	X	X	X	X	X	X
REFECTION DE LA SALLE DES FETES	MAIRIE	A définir	X	X	X	X	X	X	X
Ecole-Valentin									
Construction d'un équipement sportif : terrain synthétique et multisports	Ecole-Valentin	1 059 760 €	x					x	x
Espace biodiversité : création de haie bocagère et plantations d'arbres	Ecole-Valentin	119 900 €		x				x	x
Création d'un jardin des sens	Ecole-Valentin	200 000 €			x			x	x
Accessibilité et réhabilitation du lavoir	Ecole-Valentin	115 000 €			x			x	x
Construction d'une aire de jeux et d'un plateau sportif	Ecole-Valentin	400 000 €				x		x	x
Aménagement d'un espace loisirs et d'un îlot de fraîcheur	Ecole-Valentin	180 000 €		x				x	x
Réaménagement des locaux de la médiatèque	Ecole-Valentin	200 000 €				x		x	x
Fontain									

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Rénovation Ancienne Ecole	Mairie	230 K€	x					X	X
Ancienne Fruitière	Mairie	1000 K€		X				X	X
Extension Mairie Fontain	Mairie	700 k€		x				X	X
Requalification des bâtiments communaux d'Arguel	Mairie	500K€			X			X	X
Maison accueil Séniors 8 logements	Mairie	1000K€				x		X	X
Salle des fêtes	Mairie	400K€					X	X	X
Franois									
Projet 1 : installation de vidéo protection			X					X	
Projet 2 : extention gymnase				X				X	X
Projet 3 : rénovation vestiaire de football					X			X	X
Projet 4 : extension cimetière						X			
Projet 5 : enfouissement des réseaux Grande Rue							X	X	X
Geneuille									
Ancienne Poste	GBM	1400 K€	X					X	X
Réseau de chaleur	GBM	450 K€	X						
Atelier communal - Achat hangar	Commune Geneuille	2750 K€		X					
Salle de sports	Commune Geneuille					X			
Espace sportif extérieur	GBM			X					
Verger et jardins partagés			X	X					
Larnod									
Rénovation bâtiment du stade (vestiaires et salle des associations)	Commune	150 000 €	juin					45 000 €	?
Chaudière bois groupe scolaire	Commune	80 000 €	juin					24 000 €	?
Le Gratteris									

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Pas de projet									
Les Auxons									
Création d'une Micro-Crèche	CAO en cours	106 961 €	Janvier					247 000 €	142 000 €
Création aire de jeux et terrain de sports	Mairie	141 000 €	Janvier					38 000 €	20 000 €
Cheminement Piétonnier	Mairie	30 000 €	janvier					6 100 €	2 841 €
Rénovation chauffage Église St-Pierre	Mairie	27 000 €	Janvier					8 000 €	
Isolation école Communale	?	500 000 €	Juin						
Mamirolle									
Réseau de chaleur communal et chaufferie bois	27 000 €	280 000 €		X				55 000 €	69 000 €
Rénovation énergétique du bâtiment communal qui abrite la Poste et deux logements	23 000 €	266 000 €			X				120 000 €
Rénovation énergétique maison communale abrite deux logements	40 000 €	430 000 €			X	X		95 000 €	40 000 €
Salle des Fêtes Rénovation énergétique	34 000 €	400 000 €				X	X		136 000 €
Gymnase renovation énergétique et extérieure	15 000 €	200 000 €					X		
Marchaux									
Pas de projet									
Mazerolles-le-salín									
Réfection clocher église	commune	76 000 €	0 €					22 000 €	
Voirie		35 000 €		0 €				10 000 €	
Miserey-Salines									
Projet 1 : construction d'une maison des associations	commune	1 200 000 €		X				360 000 €	120 000 €
Projet 2 : construction d'un atelier municipal	commune	600 000 €			X			180 000 €	60 000 €

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Montfaucon									
RESTRUCTURATION - AMELIORATION SALLE D'ACCUEIL ET BATIMENT PERISCOLAIRE	COMMUNE	3.950.000		1er trimestre				1.350.000	987.000
MISE AUX NORMES- ACCESSIBILITE - ECONOMIE D'ENERGIE DE L'ECOLE ET BIBLIOTHEQUE	COMMUNE	975.000				1er trimestre		292.500	390.000
SAUVEGARDE- PROTECTION DU CHÂTEAU MEDIEVAL INSCRIT MH	COMMUNE	640.000	4ème trimestre					256.000	128.000
INTERVENTION SUR PATRIMOINE MINEUR : LAVOIR	COMMUNE	160.000	4ème trimestre					48.000	48.000
Montferrand-le-Château									
Projet 1 : Aménagement d'une nouvelle crèche dans le bâtiment de l'ancienne école (6 rue de l'école)	Commune	122 200 €	31/01/2022					36 660 €	0 €
Projet 2 : Mise en accessibilité et aménagement des nouveaux locaux de la mairie dans les locaux de l'ancienne école (et réhabilitation de la crèche) (rue Chenassard)	Commune	à déterminer		31/01/2023					
Projet 3 : Réhabilitation d'un bâtiment à destination des associations sportives	Commune	à déterminer		31/01/2023					
Projet 4 : Création d'une maison des aînés dans les locaux de l'ancienne école (rue Chenassard)	Commune	à déterminer		31/01/2023					
Projet 5 : Mise en accessibilité de la salle des fêtes.	Commune	à déterminer	31/01/2022						
Projet 6 : Création d'une micro centrale hydroélectrique	Commune + Société Compagnie	1 500 000 €			31/12/2024				
Projet 7 : Aménagement d'un lotissement	Commune	1 300 000 €	31/12/2022						
Projet 8 : Pose vidéo-surveillance	Commune	50 000 €	31/13/2022						
Morre									
Renovations batiment scolaire (toiture et cantine)	commune	80 000 €	x					24 000 €	12 000 €
Projet espaces ludiques et sportifs	commune	180 000 €	x					60 000 €	30 000 €
Nancray									
Rénovation appartement 1 (isolation extérieure, isolation des combles, rénovation toiture, remplacement du chauffage fuel par un système moins polluant, chauffe-eau, ventilation, remplacement baies)	Commune	196 560 €		x				108 108 €	
Rénovation appartement 2 (isolation extérieure, isolation des combles, réfection de la couverture, plancher isolé, fenêtres RDC, remplacement chauffe-eau, ventilation)	Commune	150 000 €			x			75 000 €	
Noironte									
Salle communale	Commune	293 100 €	X						
Chemin de la Corvée	GBM		X						

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Atelier garage (construction)	Commune	29 765 €	X						
Installation panneaux photovoltaïques	GBM CEP			X					
Novillars									
Rénovation du centre socioculturel et sportif	Commune	923 000 €	X					30,00%	X
Osselle-Routelle									
Projet 1 : renouvellement du parc informatique de la commune	Commune	4 000 €	X					1 000 €	
Projet 2 : création d'une liaison cyclable	Commune	30 000 €		X					
Projet 3 : création d'une mairie et salle de convivialité	Commune	800 000 €				X		200 000 €	
Projet 4 : réfection toiture atelier communal	Commune	7 000 €	X						
Pelousey									
Création d'une micro crèche (accueil 12 enfants)	communale	650 000 €	X					X	
Extension ou déplacement de l'accueil périscolaire	communale	1 600 000 €	X					X	
Création d'un chemin piéton/ - entrée de village	communale	?	X					?	
Création d'une liaison piétonne vers la ZI Champ Pusy	commuanle	20 000 €		X				?	
Rénovation d'un appartement communal	communale	80 000 €	x					?	?
Pirey									
Espace sportif couvert : boulodrome	Commune	200 000 €	x					50 000 €	50 000 €
Complexe sportif du Pontot : Phase 1 - Gymnase de type C	Syndicat intercommunal	7 850 718 €	x					1 570 144 €	2 355 215 €
Complexe sportif du Pontot : Phase 2 Terrain de football synthétique et vestiaires	Syndicat intercommunal	1 969 902 €					x	590 970 €	492 475 €
Rénovation énergétique des écoles maternelle et primaire et du Centre polyvalent et installation d'une chaufferie bois pour les 3 bâtiments	Commune	1 808 400 €		x				542 520 €	542 500 €
Mise en accessibilité de l'Eglise	Commune	18 000 €	x					5 400 €	3 600 €
Restauration et ouverture au public de la Maison vigneronne	Commune	400 000 €			x			100 000 €	100 000 €
Caborde café	Commune	350 000 €			x			87 500 €	87 500 €

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Jardin des naissances	Commune	100 000 €			x			25 000 €	25 000 €
Rénovation de l'accueil de la Mairie	Commune	80 000 €		x				20 000 €	20 000 €
Agrandissement du cimetière	Commune	150 000 €			x			37 500 €	37 500 €
Préau de l'école maternelle	Commune	150 000 €		x				37 500 €	37 500 €
Pouilley-Français									
Réalisation de 2 classes, cantine, salles annexes...	M. Machurey	800 000 €	courant/fin 2022					400 000 €	100 000 €
Pouilley-les-vignes									
CREATION D'UN CITY STADE	COMMUNE	230 000 €	31/01/2022					45 000 €	30 000 €
CREATION 3 LOGEMENTS SOCIAUX / ANCIENNE TRESORERIE	COMMUNE	600 000 €	31/05/2022					180 000 €	150 000 €
AMENAGEMENT PLATEAU 1° ETAGE MAIRIE	COMMUNE	400 000 €		01/01/2023				120 000 €	2
AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	COMMUNE	50 000 €		01/01/2023				10 000 €	10 000 €
AMENAGEMENT ROND POINT "SUPER U" / RD 70	COMMUNE	50 000 €		01/01/2023				?	?
Rancenay									
ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT DE LA MAIRIE	COMMUNE		x					x	x
Passerelle piétonnière suspendue de liaison entre deux rives du village				x				x	x
Roche-lez-Beaupré									
RENOVATION DE 2 LOGEMENTS 19 RUE DU VIEUX ROCHE	COMMUNE	194 000 €	31/01/2022					58 200 €	
RESEAU DE CHALEUR POUR 3 ECOLES ET 5 LOGEMENTS	COMMUNE	235 162 €		31/01/2023				70 548 €	58 790 €
Roset Fluans									

	Maîtrise	Montant estimatif	Date prévisionnelle de dépôt du dossier auprès de l'Etat					ETAT	REGION
Réhabilitation ancienne école en logements locatifs	Commune	650 000 €	01-déc					30%	30%
Pose de panneaux photovoltaïques sur salle polyvalente	Commune	Non estimé							
Saint-Vit									
Construction d'un pôle scolaire	Commune	8 770 949 €	X					2 631 284 €	380 000 €
Salle multimédia-numérique-culturel et intergénérationnel	Commune	694 000 €	X					208 200 €	à déterminer
Rénovation salle tennis de table	Commune	600 000 €		X				180 000 €	à déterminer
Piscine éducative	Commune	2 000 000 €		X				600 000 €	à déterminer
Serre-les-sapins									
Skate Park	COMMUNE	200 000 €	x					x	
Atelier Municipal	COMMUNE	380 000 €		X				X	X
Salle de sport santé	COMMUNE	1 533 000 €			x			x	x
Etude tiers Lieux	COMMUNE	15 000€ étude 15 000€ travaux	x					x	x
Réfection clocher église	COMMUNE	173 000 €			x	x		x	
ZAC Aux Tartres	COMMUNE					x	x	x	x
Aménagement Pôle Santé	?				x	x			
Programme Photovoltaïque	COMMUNE							✕	✕
Projet foot	COMMUNE	à déterminer		x					
Thise									
Rénovation thermique école et création restaurant scolaire	Thise	1 200 000 €	oui					oui	oui

[illegible]